

Dans les cantons romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **49 (1961)**

Heft 13

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

La septième journée du protestantisme social romand

(S.P.P.) — La septième journée du protestantisme social romand a eu lieu dimanche 29 octobre, à Neuchâtel. Comme la précédente, elle était centrée sur le problème du logement qui a fait l'objet de toute une série de conférences d'une qualité et d'un intérêt particulier.

Finalement, les participants ont adopté une résolution faisant appel notamment aux autorités ecclésiastiques et civiles en vue d'une « normalisation de la situation » et aux chrétiens pour avertir l'opinion publique contre la spéculation foncière.

Rencontre suffragiste

L'assemblée cantonale pour le suffrage féminin s'est réunie le samedi 21 octobre, à Neuchâtel.

Le rapport présidentiel a évoqué les faits marquants de l'exercice écoulé qui, s'ils sont pour le plupart réjouissants aux yeux des suffragistes, sont aussi un stimulant à ne pas diminuer les efforts pour atteindre ce but : le vote féminin sur le plan fédéral. La présidente termine son message vivement applaudi, par ces mots : « Nous voyons approcher les votations fédérales avec un serrement de cœur ; il est impensable que la votation sur les armes atomiques se fasse dans notre pays sans la voix des femmes ». Plusieurs déléguées de toutes les sections du canton s'exprimèrent dans le même sens, mais comme cette grave question ne figurait pas à l'ordre du jour, l'assemblée n'était pas

habilitée à confirmer, par un vote, le vœu des membres présents.

Mme Janine Robert-Challandes, avocate, fille et nièce de Mme Challandes et Vuilliminet-Challandes, pionnières du suffrage féminin, fut nommée à l'unanimité pour succéder à la présidente sortante en charge. Mme Hermann Hauser ; cette dernière fut remerciée par acclamations pour le travail constructif qu'elle a fourni.

Dans la seconde partie du programme, Mme Pearl Grobet-Secrétan, membre du Conseil de l'Alliance internationale des femmes, nous a parlé du Congrès de Dublin où se réunirent, cet été, des déléguées du monde entier. La conférencière nous a communiqué son enthousiasme pour ces femmes de toutes races et de toutes couleurs qui, œuvrant dans les organisations non gouvernementales de l'ONU, ont, par leurs efforts persévérants, réalisé des progrès positifs dans le domaine social et culturel. Ce fut un bain d'optimisme pour les auditrices, mais aussi un encouragement à prendre mieux conscience de nos responsabilités vis-à-vis de cette famille agrandie qu'est l'humanité.

M. P.

La 63e conseillère générale

Mme Wyss, première des « viennent ensuite » du Parti libéral de Colombier, a été appelée à faire partie du Conseil général de sa localité. Le titre de conseillère générale est, pour Mme Wyss, le couronnement de son œuvre au service du suffrage féminin, comme présidente de sa section et plusieurs fois présidente cantonale.

M. P.

GENÈVE

Notre responsabilité évoquée par les groupes féminins protestants

L'assemblée annuelle des groupes de mères et groupes féminins protestants a lieu le 18 octobre, à la Salle centrale, sous la présidence de Mme Durand. Celle-ci tint une brève partie administrative où fut annoncé le brillant résultat de la vente de boîtes d'allumettes en faveur de l'Astural (aide à l'enfance). Sur les 20 000 fr. recueillis, 6000 ont été récoltés par les stands des groupes de mères.

La parole fut ensuite donnée à M. le pasteur Amy Bornand. Aumônier de détenus, en France, détenu lui-même, à Dachau, pendant la dernière guerre, puis aumônier de prison à son retour en Suisse, M. Bornand dit n'avoir connu le rôle des mères que par le témoignage des prisonnières dont il s'est occupé. Ces témoignages, très émouvants, affirment la responsabilité de la femme conciliatrice dans la famille.

Sous le titre « L'enfer, c'est les autres », les jeunes de la paroisse de Saint-Jean interprétèrent un chœur parlé qui souligna encore notre rôle conciliateur de chrétiens.

Prosperité et valeurs spirituelles

Le 18 octobre, à la séance d'ouverture du semestre d'hiver de l'Ecole d'études sociales, dirigée par M. Chi Cornaz, on eut le privilège d'entendre M. Ch. Ducommun, directeur général des PTT, à Berne, parler sur le thème : « Efficacité et culture dans le conflit Est-Ouest ».

La prospérité économique actuelle de la Suisse ne s'explique pas seulement par les circonstances extérieures et elle ne repose pas non plus sur des richesses en matières premières — puisqu'elle existe sur le sol le plus pauvre de l'Europe — Elle est plutôt due, explique l'orateur, à la puissance d'organisation, à l'autorité morale de quelques hommes qui ont mis en valeur un certain génie inventif et surtout un génie de l'application et du perfectionnement.

L'atmosphère de facilité dans laquelle nous vivons a faussé l'échelle des valeurs et nos concitoyens croient qu'il ne reste qu'à se laisser vivre. Or, si les Suisses s'imaginent que celui qui jouit de la richesse matérielle appartient fatalement à l'élite, ils font fausse route. Il arrive qu'un chimiste, par exemple, gagne moins qu'un agent de publicité ou un barman et les chefs spirituels de la communauté sont fréquemment qualifiés de « petits fonctionnaires ». C'est sur eux, cependant, que repose l'avenir de nos enfants et de notre pays. Ces erreurs de jugement, où aucun critère moral n'intervient, entraînent l'opinion sur une voie dangereuse. Les puissances de l'Est, au contraire, entourent d'une haute considération les savants, les intellectuels, les chefs spirituels.

Lundi 20 novembre Genève

Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30. *Buts de la Commission romande des consommatrices et travail accompli*, conférence par Mme A. Schmitt (Lausanne), présidente. Sous les auspices de la Commission économique du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises et de Suisse romande.

Mardi 28 novembre Genève

Hôtel Richemond, dès 14 h. 30 — Bridge-vente (comptoirs pâtisseries, fleurs, cadeaux) de la *Chaîne des mères*, en faveur de l'Hôtel maternel.

Samedi 9 décembre Genève

Restaurant La Rochelle, 19 h. 15 — Repas et soirée d'Escalade du Club des femmes de *carrières libérales et commerciales*.

Mercredi 13 décembre Genève

Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h., *repas d'Escalade*, suivi d'un programme littéraire et artistique.

Jeudi 14 décembre Genève

Union des femmes, 22 rue Et-Dumont, 16 h., *thé et reprise du programme littéraire et artistique d'Escalade*.

VAUD

Le personnel féminin vote

Réuni à Lausanne, le 21 octobre 1961, sous la présidence de Mlle Gisèle Mermoud, le personnel enseignant, soignant et administratif féminin de l'administration cantonale et de la Ville de Lausanne a voté à l'unanimité la résolution suivante :

1. Pendant trop longtemps la femme a été reléguée à un rang secondaire. Or, les motifs d'une telle discrimination sont périmés. Un réveil général s'impose pour développer les droits de la femme.
2. La Convention N° 100 de l'Organisation internationale du travail postule l'égalité du traitement entre la femme et l'homme pour un travail de valeur égale. En Suisse, l'acceptation et l'application pratique de ce principe fondamental se heurtent encore à de sérieuses oppositions.
3. Le personnel féminin intéressé
 - a) prend acte avec satisfaction de ce que le mouvement syndical libre, depuis

plusieurs années et sans réserve aucune, s'efforce de donner à la femme la place qui lui revient ;

b) insiste sur le fait qu'il est, aujourd'hui, indispensable d'établir, sans distinction de sexe, l'égalité des droits, surtout en matière de rémunération et quant à l'accès aux diverses professions et fonctions ;

c) manifeste sa volonté de tout mettre en œuvre pour l'obtention rapide de cette égalité en faveur de la femme occupée tant dans la fonction publique que dans l'économie privée.

4. En conséquence, le personnel féminin intéressé fait confiance aux organes syndicaux, plus spécialement à la Fédération des employés des services publics, pour la réalisation de ces postulats d'équité et de justice sociale. Il espère aussi rencontrer une pleine et entière compréhension de la part des autorités compétentes.

A l'Union des femmes de Lausanne

Mme Mireille Küttel, écrivain et journaliste, prix littéraire de la Presse suisse 1960, pour son roman « La Parenthèse », a eu l'occasion de visiter la prison de femmes de Rolle.

Grande maison de maître « La Prairie » acquise par l'Etat de Vaud à la fin du siècle passé, recut d'abord des femmes alcooliques et prostituées ; devenue prison par la suite, elle était sans aucun confort. Grâce à de gros crédits accordés non sans beaucoup de discussions, il y a quelques années, la maison fut complètement rénovee et répond maintenant à son rôle de rééducation.

Chaque détenue a sa chambre particulière, chauffage, simplement mais agréablement meublée. Un atelier de couture, à côté de tout le travail de maison, occupe ces femmes une grande partie de la journée : on y entretient tout le linge de Bochuz, on y travaille pour un magasin de Rolle et pour quelques particuliers. Le soir, les prisonnières peuvent faire tricot ou couture rémunérées ou pour leur famille. Dans le jardin, dont le haut mur est couvert de verdure, des moments de loisir leur permettent de s'ébattre, même de jouer au ballon.

La maison est dirigée par des diaconesses de Saint-Loup qui s'efforcent de créer un climat d'amour et de confiance que beaucoup de ces femmes connaissent pour la première fois de leur vie (la carence affective de l'enfance est souvent la cause profonde d'un délit) et il n'est pas rare que, remise en liberté, l'ex-détenue revienne avec plaisir en visite ou même en court séjour.

Mme Küttel, chaudement remerciée par la présidente, Mme Charles, termina sa causerie en parlant de la délinquance juvénile provoquée le plus souvent par les foyers où la mère est absente, les logements trop exigus, l'insuffisance des terrains de jeux où les enfants puissent s'ébattre normalement.

S. B.

Journaux d'enfants

A Lausanne s'est tenue, le 21 septembre, au Café Vaudois, l'assemblée annuelle des journaux d'enfants « Cadet Roussel » et « L'Ecolier romand ».

Mme S. Cuendet, rédactrice des journaux, présente un rapport vivant et enthousiaste qui intéresse beaucoup l'assemblée. « Cadet Roussel » ne pose aucun problème rédactionnel. Il n'est pas difficile de contenter les petits ; des histoires charmantes, des couleurs vives, de frais poèmes les ravissent. « L'Ecolier romand », lui, doit lutter contre une concurrence nombreuse, le plus souvent étrangère. Il se maintient pourtant à un chiffre de tirage honorable : de nouvelles rubriques, l'une de sport, l'autre de cinéma, des articles documentaires passionnants en font une revue destinée aux jeunes de 11 à 14 ans.

M. J. Poget, administrateur, présente le rapport financier. L'introduction d'une publicité régulière dans les deux revues s'est révélée très concluante. Ces pages d'annonces constituent un appoint important et aident certainement « Cadet Roussel » et « L'Ecolier romand » à conserver leur place sur le marché des journaux d'enfants.

La discussion ouverte à la suite de ces différents rapports est extrêmement nourrie. Des idées nouvelles, fort intéressantes, sont émises par plusieurs membres. Elles justifient la convocation d'une séance spéciale, fixée au 19 octobre.

Beaux arts

A Lausanne, pendant ce mois de novembre, sont visibles, à l'avenue du Théâtre, deux expositions magnifiques et enthousiasmantes. Tout d'abord, les huiles et les aquarelles de Lelio Flaux, dans la salle des Grands Magasins, où l'on retrouve toute la fougue, l'élan tempêteux, l'orgie de couleurs qui caractérisent cette artiste ; ses portraits, ses paysages, ses Golgotha, ses compositions sont étonnantes et emportent le visiteur dans leur tourbillon de couleurs. Ses ors, ses jaunes, ses rouges sont éclatants. Il est difficile de trouver un art aussi personnel, aussi démoniaque ; l'artiste semble habité par un dieu des ténés qui lui impose des accents tragiques d'une grande puissance.

A quelques mètres de L. Flaux, Mme L. Buenzod, présidente de la section vaudoise des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, expose une nouvelle série de ses « collages », des compositions faites de papiers de plusieurs couleurs, mais surtout gris et blancs, dont les plissements constituent le relief. Ces compositions ont une puissance d'évocation extraordinaire, elles font rêver et entraînent loin. Mme Buenzod les a baptisées, mais rien n'oblige à suivre l'artiste ; au contraire, ses lignes verticales d'un blanc gris, rouges ou jaunâtres suggèrent au visiteur des visions personnelles et envoûtantes. A la galerie Maurice Bridel.

S. B.

Mort de deux Vaudois

Le 2 novembre est décédée à Béthanie, à l'âge de 93 ans, Mlle Fanny Grand, de 1894 à 1925 maîtresse d'études, à l'Ecole normale de Lausanne, où elle a exercé une grande influence sur des générations d'institutrices. Elle est l'auteur de plusieurs manuels scolaires fort appréciés, dont « Chez nous ». Huit jours après succombait, à l'âge de 50 ans, Mlle Marie-Louise Jaquerez, bibliothécaire diplômée de l'Ecole sociale de Genève, longtemps bibliothécaire chez le duc d'Arenberg, à Lausanne, membre du Club soroptimiste de Lausanne, où l'on appréciait beaucoup ses qualités de cœur et d'esprit.

Un séminaire-témoignage

(S.P.P.) — Dans le cadre des stages de formation pour animateurs de loisirs, les Unions chrétiennes féminines organisent un séminaire-témoignage, ouvert également aux représentants des autres mouvements de jeunesse.

Ce stage aura lieu les 2 et 3 décembre, dans la maison unioniste de Prilly-Chasseleur, et sera l'objet d'une préparation par correspondance dès le début de novembre.

Céramiste et femme d'affaires

A Vuillens-le-Château, est décédée subitement, le 2 novembre, Mme Marcelle Monod-Leyvraz, peintre sur porcelaine, céramiste et femme d'affaires.

Marcelle Leyvraz était née à Aigle, où son père, Henry Leyvraz, avait fondé une maison d'apertifs ; elle était présidente du Conseil d'administration de l'entreprise. Elle avait commencé, comme beaucoup de jeunes filles du début du siècle, à peindre sur porcelaine et elle avait été l'élève de Mlle Chollet, à Vevey ; elle se passionna pour cet art, s'intéressa, ensuite, à la céramique et à la poterie, créant des formes, des décors. En 1955, elle ouvrit, à Renens, un atelier de céramique et d'art décoratif où elle recevait de nombreux élèves. Elle avait été l'organisatrice, en septembre 1951, à Lausanne, de l'exposition des Arts de la table dont le succès fut très grand. Une de ses céramiques figurait dans le pavillon vaudois de la SAFFA 1958 ; elle avait exposé cinq tables à l'exposition des arts de la table, à Florence, en 1959, et obtenu une médaille d'or.

S. B.

Dans les partis

Mme Françoise Perret, journaliste (Yverdon), Simone Chavan-Bahon, Annie Dutoit, avocate (Lausanne) et Mlle Madeleine Ganty, institutrice à Lutry, ont été nommées, le 7 octobre, membres du comité directeur du Parti libéral vaudois.

S. B.

Les conseillères communales vaudoises

Mme Suzanne Gouma-Décosterd a été désignée comme conseillère communale (radicale), à Payerne, à fin septembre 1961. Et la 25e a été désignée à Renens, au début d'octobre ; c'est Mme Frankhauser (socialiste).

On note que les 25 conseillères communales désignées dès 1959 par leurs partis respectifs, ont toutes accepté une nouvelle candidature.

S. B.

Décès de Esther Dumas, peintre

Bien que, après la première guerre mondiale, et pour des raisons de carrière, Mlle Esther Dumas soit redevenue française, elle était restée très attachée à sa patrie et y revenait aussi souvent que possible, y ayant conservé une partie de sa famille et beaucoup d'amis.

C'est cependant à Paris qu'elle s'est adonnée à la peinture et notre ambassade de la capitale française a reçu d'elle une fort belle toile. Ses sujets préférés pour ses tableaux à l'huile étaient les marines et celles qu'elle avait faites à Venise lui ont valu le titre d'« associée à la Société nationale des Beaux-arts ».

Nature généreuse, aimable et dévouée, Mlle Esther Dumas laisse à ses nombreux amis un souvenir qui ne s'effacera pas.

Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

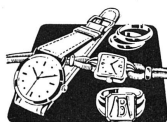
Tout pour le bureau

BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND - 3 Bd GEORGES-FAYON
GENÈVE
PAPETERIE
Tél. (022) 24 22 10

Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE



Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Emile Egg

Corraterie 26 - Tél. 24 36 20
GENÈVE

De la GAINE ÉLASTIQUE
à la CEINTURE MÉDICALE

Une qualité...



...qui court les rues!

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

les belles couvertures
CHAMONIX
chaudes
légères
moelleuses

unies double-face, avec ruban tout autour
150 x 210 Fr. 72.-
170 x 220 Fr. 89.- 200 x 240 Fr. 118.-
220 x 240 Fr. 138.- 240 x 260 Fr. 175.-
Indiquez-nous les coloris et grandeurs qui vous intéressent, nous vous adresserons volontiers les échantillons.

LA LINIÈRE
GENÈVE 3, RUE DU RHONE



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC



**DROGUERIE
DU MOLARD**

PLACE DU MOLARD 8
GENÈVE

POUR VOS JARDINS, adressez-vous à

BOCCARD Frères

PAYSAGISTES-PÉPINIÉRISTES

Arbres fruitiers, d'ornement
Rosiers — Plantes vivaces GE, ☎ 33 51 15
Catalogue gratis Pt-Saconnex

SUISSE

Comment voteriez-vous les 2-3 décembre?

Les 2 et 3 décembre se déroulera le scrutin relatif au Statut de l'horlogerie.

Bien des lectrices se diront qu'elles se trouvent incompétentes pour voter sur un tel objet. La question, d'ailleurs ne devait pas être soumise au peuple. Ce nouveau statut élaboré avec soin par les organisations professionnelles et ratifié, à une grosse majorité par les Chambres fédérales, serait entré en vigueur si un référendum n'avait pas été lancé contre lui, au nom de la liberté, car ce statut diffère de celui de 1951 en instituant un contrôle technique des entreprises.

Les défenseurs du nouveau statut sont des syndicats patronaux et ouvriers, de grandes associations du commerce et de l'industrie, c'est dire des gens qui sont dans la branche horlogère et qui veulent sa prospérité. Tandis que les adversaires sont plutôt des théoriciens du libéralisme économique.

On voit que là encore il s'agit d'une question de principe en même temps que de la défense économique d'une partie importante de notre population. Combien de femmes, de familles sont menacées lorsque l'exportation horlogère se ralentit. Il serait donc fort important que, dans cette question, les femmes puissent voter... mais elles ne sont pas électrices sur le plan fédéral!

Petites informations

Lors d'un récent concours international, à Mannheim, réservé aux compositeurs, figuraient deux pièces d'auteurs suisses: «Le Trio pour violon, flûte et violoncelle» de Fernande Peyrot (Genève) et «Musica per archi», d'Andrée Rochat (Lugano et Genève), pour orchestre de chambre. L'une et l'autre ont été honorées d'une distinction du jury.

A propos des bourses octroyées par les offices d'orientation professionnelle

Selon les enquêtes faites par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (ASOPPA), les offices d'orientation professionnelle de notre pays ont octroyé l'an dernier à 8160 requérants, 11 636 bourses officielles et privées pour un montant total de 3,1 millions de francs. Comparativement à la première enquête effectuée en 1950, le nombre des bourses attribuées a presque doublé, tandis que la somme globale a plus que triplé.

La quatrième édition de la liste des bourses suisses, élaborée par l'Association précitée, est sous presse et sera prochainement mise en vente également dans les librairies, sous forme d'un manuel comptant 350 pages. Cette liste, complètement mise à jour, contient des indications détaillées sur environ 1200 institutions officielles et privées octroyant des bourses pour la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que des exposés rédigés par des auteurs éminents et consacrés à des questions actuelles ayant trait aux bourses suisses.

Quelques chiffres concernant la réduction du travail en Suisse

À la fin de l'année dernière, 8,3 % du nombre total des ouvriers travaillaient moins de 44 heures, 50,8 % travaillaient 44 et 45 heures, 26,5 % 46 et 47 heures, 5,8 % 48 heures et 8,6 % plus de 8 heures. En corrélation avec cette évolution, le nombre des heures supplémentaires autorisées par les cantons a passé de 10,4 millions en 1959 à 15,4 millions en 1960; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fin de la guerre.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ☎ 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections:

1. **Assistantes et secrétaires sociales** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission: 20 ans.
2. **Educatrices** - Age d'admission: 18 ans.
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** - Age d'admission: 16 ans.

Direction: M^{me} A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER

Weith
RUE DE BOURG
LAUSANNE

CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

Zürich que cette question est soulevée, mais également à Bâle-Ville et dans le canton de Berne.

Ida de Herrenschiwand

En 1930, jouant les bonnes fées, Mrs. Storrow, des Etats-Unis, offrit à l'Association mondiale des éducatrices les fonds nécessaires à la construction d'un centre mondial, «à condition que ce centre fût situé en Suisse».

Enthousiasmée par cette idée, Ida de Herrenschiwand, que déjà les éducatrices suisses connaissent bien sous le nom de Falk, accepta immédiatement de se charger de trouver un terrain adéquat, puis de presider à la construction du «Chalet» à Adelboden. Elle en fut ensuite pendant vingt ans la merveilleuse animatrice.

Falk fit du chalet ce que Baden-Powell lui-même, en l'inaugurant, avait souhaité qu'il devint: «un centre de fraternité internationale pour l'avancement du guidisme et de la bonne volonté entre les nations».

Cette action s'est montrée si utile qu'il y a quelques années un deuxième centre mondial a été créé au Mexique, et déjà l'on espère en créer un troisième en Asie.

Ida de Herrenschiwand est décédée à Berne, le 18 octobre, entourée de la reconnaissance et de l'affection, non seulement de la Fédération des éducatrices suisses, mais de l'Association mondiale tout entière.

P. B.-S.

DANS LE MONDE

Le cycle d'études à Bucarest

A Bucarest, le 19 juin dernier, M. I.-G. Maurer, président du Conseil des ministres de la République populaire roumaine, inaugurerait un cycle d'études organisé par les nations sur la condition de la femme dans le droit de la famille. Notre séjour en Roumanie dura deux semaines, au cours desquelles nos hôtes roumains n'ont rien négligé pour l'agrément des participants — une soixantaine environ — représentants de 23 pays ou délégués de 16 organisations non gouvernementales, venus de toute l'Europe pour répondre à l'invitation de l'ONU.

Dans son allocution d'ouverture, M. J.-P. Humphrey, directeur de la division des droits de l'homme (dont dépend la commission de la condition de la femme) souligna l'intérêt particulier de ce séminaire et rappela l'attention toujours accordée par les Nations Unies aux problèmes féminins. Cette préoccupation des droits de l'individu, homme ou femme, procède d'une philosophie centrée sur l'individu et caractérisée en fait l'ONU en le différenciant des conceptions antérieures d'organisation internationale, lesquelles en effet s'attachaient essentiellement aux Etats. Quant à l'institution de séminaires ou de cycles d'études, elle se révèle comme la simple mise en œuvre d'une technique nouvelle appliquée à la promotion des droits de l'individu; la participation à ces réunions de personnes, moins soucieuses des incidences politiques, prépare, facilite et complète le travail des commissions spécialisées.

La famille, le mariage

Venant après trois séminaires tenus en Asie, en Amérique latine et en Afrique, sur la participation des femmes à la vie publique, le cycle d'études de Bucarest était le premier d'une nouvelle série consacrée à la situation de la femme dans le droit de la famille. C'était aussi le premier à être organisé en Europe, et il revêtait ainsi une importance particulière, puisqu'il réunissait des représentants d'Etats où la condition de la femme est généralement considérée comme plus évoluée.

Les échanges d'idées et d'expériences entre les participants, qui étaient tous des juristes ou des personnes responsables dans les mouvements féminins, furent souvent très animés et portèrent d'abord sur le mariage: ses conditions, ses effets et sa dissolution, puis sur la puissance parentale, sur la condition de la femme célibataire, sur les droits de succession et sur les facteurs sociaux qui exercent une influence sur la condition de la femme dans la famille.

Le principe fondamental auquel toutes les conclusions se réfèrent est celui de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, égalité que le mariage ne doit en rien affecter, com-

me le proclame l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme.

Différences entre deux sortes de sociétés

Le phénomène sociologique classique que vérifie une fois de plus, suivant lequel les pays à révolution récente, tels que les républiques populaires, s'inspirent des conceptions sociales les plus avancées, lors de la promulgation de leurs codes; mais généralement l'évolution des mœurs y est plus lente et ce n'est que progressivement, sous l'influence d'une minorité active, que les nouvelles dispositions législatives trouvent une réalisation pratique. Dans les vieux pays occidentaux, au contraire, c'est une minorité conservatrice qui freine la révision de lois plus ou moins périmées dans leur application; dans ces pays, la femme possède généralement une influence sociale et familiale considérable, qui contredit les textes légaux.

La présence au séminaire de quelques organisations non gouvernementales — qui, par définition, ne sauraient exister dans les pays communistes — marquait les différences fondamentales de philosophie sociale qui séparaient les participants, même si en fait, tous désiraient une meilleure compréhension du rôle de la femme dans la société et une application généralisée du principe d'égalité entre l'homme et la femme. Si certains membres ont dénoncé la religion comme un obstacle à l'émancipation de la femme, d'autres purent au contraire démontrer qu'une véritable inspiration chrétienne avait toujours été un facteur de progrès social. Les délégués de l'Alliance Sainte-Jeanne-d'Arc témoignèrent en particulier que le catholicisme peut être à la base du féminisme le plus avancé!

Le cycle d'études de Bucarest, magistralement organisé par le secrétariat de la Commission de la femme, démontra une fois de plus l'influence réciproque qu'exercent l'une sur l'autre la situation de la femme dans la famille et sa participation à la vie de la communauté, et ses conclusions pourront heureusement servir de base de discussion dans des réunions similaires, organisées dans des régions du monde où la femme ne joue pas encore le rôle exigé par le bien de la famille et de la société.

BROSSERIE W. SCHUBNEL

Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73
Anciennement rue Winkelfried 6

Une maison de classe

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Ben Guie
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00